



**LE MAG' DES HABITANTS
DU BASSIN VERSANT DU LEZ**

NUMÉRO 1

Connaissez-vous le Lez et ses affluents qui s'écoulent sur votre territoire, de Teyssières jusqu'à Mornas, en passant par Valréas et Bollène ?

Savez-vous que depuis plus de 20 ans, nos rivières font l'objet d'une attention particulière grâce au travail concerté du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), structure unique et collective de gestion du Lez et de ses affluents, de celles des 28 communes du bassin versant du Lez ainsi que de 5 communautés de communes depuis janvier 2018.

Certains nous connaissent... d'autres pas encore ! C'est pourquoi nous avons choisi de vous parler de VOS rivières, qui se font parfois bruyantes quand elles sortent de leur lit ou au contraire discrètes lorsqu'elles sont asséchées.

Ce premier numéro est donc le début d'un rendez-vous entre nous, que nous souhaitons régulier et ce pour vous montrer ce que nous faisons, pourquoi et où nous intervenons.

Ce magazine sera l'occasion de répondre aux questions que vous, riverains et habitants du territoire, vous posez sur les rivières et leur gestion mais aussi de vous tenir informés de l'actualité des projets et des chantiers menés par le syndicat.

Parce que notre objectif principal sur les rivières, c'est d'assurer votre sécurité tout en veillant à ce milieu si fragile !

Bonne lecture.

M. Anthony ZILIO,
Président du SMBVL

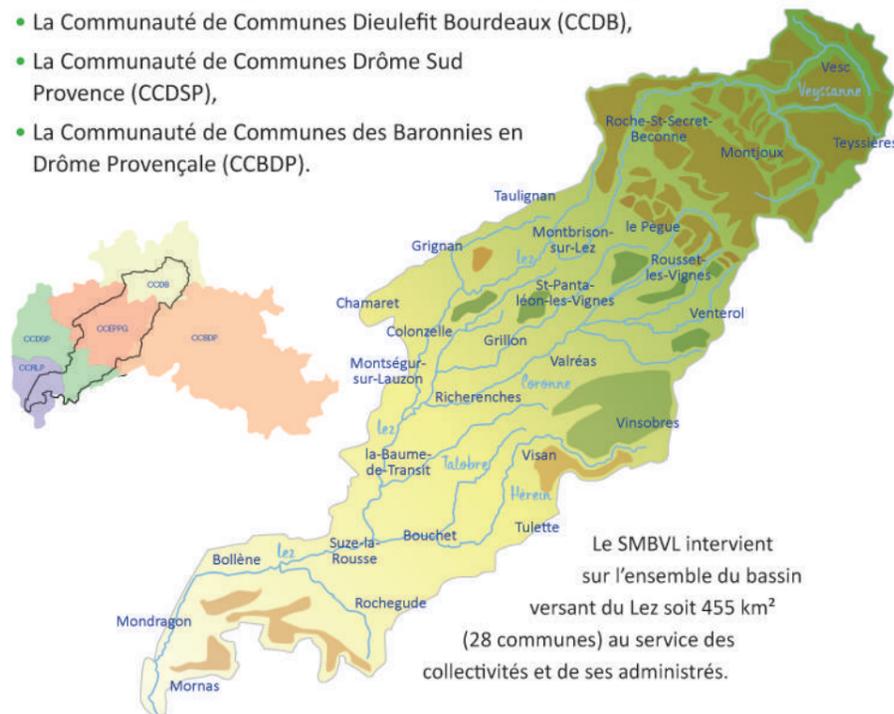
Nouveaux locaux pour le SMBVL !

Le Syndicat du Lez a quitté ses locaux historiques de Grillon pour s'installer aux côtés de la CCEPPG, Espace Germain Aubert, à Valréas.

1. Le SMBVL, structure unique de gestion du Lez et de ses affluents

— Le SMBVL, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, est un établissement public financé par 5 structures intercommunales :

- La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG),
- La Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP),
- La Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB),
- La Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP),
- La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP).



Créé depuis plus de 20 ans, le SMBVL a pour missions principales d'assurer la protection des personnes et des biens contre le risque d'inondation, de gérer les milieux aquatiques (le cours d'eau et sa végétation) et d'assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau.

— Gérer la rivière à l'échelle d'un bassin versant, c'est :

- 1 Penser la rivière dans sa globalité, de l'amont où elle prend sa source, à l'aval où elle termine sa course ;
- 2 Gérer l'eau sous tous ses angles, du "petit cycle de l'eau" (assainissement, eau potable) au grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques et biodiversité, ressource en eau disponible) ;
- 3 Gagner en efficacité et en cohérence en évitant des interventions "au coup par coup" ;
- 4 Éviter également des coûts grâce à la mutualisation des moyens techniques, humains et financiers entre les intercommunalités du bassin versant, en privilégiant la prévention contre des coûts de réparation importants...

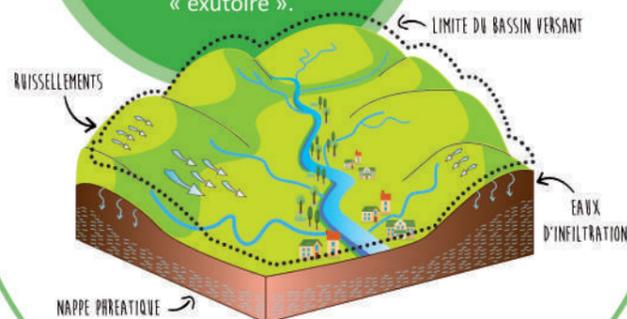
Parce que la gestion de l'eau doit être **égalitaire et solidaire entre les territoires**, le SMBVL est l'opérateur désigné pour gérer le Lez et ses affluents à l'échelle du bassin versant. Avec les intercommunalités responsables du "petit cycle de l'eau", le SMBVL intervient de manière structurée, au service de l'intérêt général, avec des moyens techniques et humains adaptés pour gérer la rivière et les milieux aquatiques.

Repères :

- 1997 création du SMBVL suite aux inondations de 1993 et à la sécheresse des années 80 et 90.
- 28 communes sur le bassin versant du Lez rassemblant plus de 52 000 habitants.
- 320 km de cours d'eau sur le bassin versant dont le Lez et ses affluents principaux : La Coronne, l'Hérin...

Bassin versant

Représente l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents. Les eaux tombant sur cet espace s'écoulent toutes vers un même point appelé « exutoire ».



Équipe décisionnelle (élus)

Le SMBVL était jusqu'alors administré par son comité syndical composé de 9 élus, présidé par **M. Anthony ZILIO**, Président de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

À la fin du mois de janvier 2019, le comité syndical sera élargi à 23 élus désignés par les 5 communautés de communes qui constituent le SMBVL.

Équipe technique

8 agents œuvrent au quotidien pour conduire les actions et travaux décidés par les élus du Syndicat.

2. Agir pour l'intérêt général : les actions du Syndicat du Lez

— Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau... pourquoi et comment ?

Depuis 16 ans, le Syndicat conduit des travaux de restauration et d'entretien sur le Lez et ses affluents :



Entretien des ripisylves

Végétation spécifique au bord de cours d'eau : élagage ou recépage (couper pour obtenir de nouvelles repousses) en conservant les espèces adaptées (saule, frêne...) et en rajeunissant la végétation des berges.



Abattage des arbres.

Les arbres menaçant de tomber dans le lit du cours d'eau sont, dans la majorité des cas, abattus. Néanmoins cet abattage n'est pas systématique. On peut choisir de laisser l'arbre s'il ne présente aucun danger.



Gestion

des embâcles, (amoncellement de bois dans la rivière)

Enlèvement de manière sélective des branches et troncs d'arbres présents dans le lit du cours d'eau.

À NOTER qu'un embâcle n'est pas systématiquement retiré du cours d'eau. Une sélection est effectuée en fonction de sa localisation, des enjeux impactés et du rôle qu'il joue dans la qualité des habitats piscicoles. Un embâcle sera retiré du lit de la rivière s'il gêne le libre écoulement des eaux et s'il est susceptible de générer un débordement en cas de montée des eaux.



Gestion des plantes invasives

qui perturbent l'équilibre de la biodiversité locale.

Mais pourquoi tous ces travaux d'entretien ?

- Pour préserver les habitants contre les risques d'inondations. Sauf cas particulier, une végétation abondante le long des cours d'eau, si elle ne fait pas obstacle au bon écoulement des eaux, ne constitue pas un risque. Au contraire, elle permet de ralentir la vitesse de l'eau en cas de crue.
- Pour préserver une ripisylve adaptée : la végétation en bordure de cours d'eau permet de stabiliser les berges.
- Pour garantir une eau de qualité : la ripisylve joue un rôle de filtre contre les pollutions
- Pour préserver et développer des habitats pour la faune et la flore (la végétation offre d'excellentes caches à poissons, elle maintient une température peu élevée favorable aux poissons...)

— La protection des populations contre les inondations

Des actions partagées avec les communes : l'exemple de la ville de Valréas

Au-delà de programmes de travaux définis selon des procédures réglementaires parfois lourdes, la protection des habitants s'appuie tout d'abord sur une synergie au quotidien entre le SMBVL et chaque commune au regard des compétences de chacun.

La commune de Valréas est traversée par de nombreux cours d'eau, tous affluents du Lez. Ils sont eux-mêmes alimentés par un réseau de ravins ou fossés qui prennent naissance sur la partie rurale de la commune et confluent dans la zone urbaine.

Les temps de concentration de ces cours d'eau (temps nécessaire à l'eau pour aller de son point de départ à son exutoire) sont faibles car ces ruisseaux sont souvent courts et dévalent sur de fortes pentes, ce qui augmente la vitesse de l'eau. Ces temps de concentration ne sont que de 2 à 3 heures, ce qui rend la commune de Valréas particulièrement vulnérable aux inondations.

Au regard des enjeux forts liés à la présence d'une zone urbaine, et de la rapidité possible de la crue, le SMBVL adapte en premier lieu son programme d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau. Sur les zones à risques, la fréquence de travaux sera plus régulière, tous les ans ou tous les deux ans.

Des procédures régulières d'échanges entre les services techniques du SMBVL et ceux de la commune permettent d'anticiper et de réagir rapidement en cas de nécessité comme cela a été le cas lors des épisodes pluvieux intenses de la fin du mois de novembre 2018.

Ces échanges techniques portent notamment sur les différents outils de vigilance déployés par le SMBVL et décrits en pages suivantes. Le SMBVL participe à ce titre à toutes les réunions ou manifestations organisées par les élus locaux visant à informer la population sur la gestion des risques majeurs et à rappeler les différentes actions à mettre en œuvre. Il en a été ainsi lors de la réunion publique du 29 novembre 2018 organisée par le Maire de Valréas.

Un autre volet d'action partagée vise l'aménagement du territoire. L'urbanisation, par les modifications qu'elle apporte aux sols, participe largement aux modifications d'écoulement des eaux pluviales. Avec à la fois la nécessité de réparer des erreurs du passé, et de préparer l'évolution du territoire urbain et économique de demain, le Maire de Valréas associe les services du SMBVL dans les différentes procédures de planification du territoire afin que le risque inondation soit pris en compte dans toutes ses composantes.

Travaux de protection de la ville de Bollène

La ville de Bollène est particulièrement exposée aux inondations. On se souvient particulièrement de celle de 1993 qui a causé d'importants dégâts matériels : 800 habitations, 27 locaux professionnels, 22 locaux administratifs ou banques, 87 commerces... ont été inondés. On déplore alors 2 400 sinistrés et 131 familles à reloger.

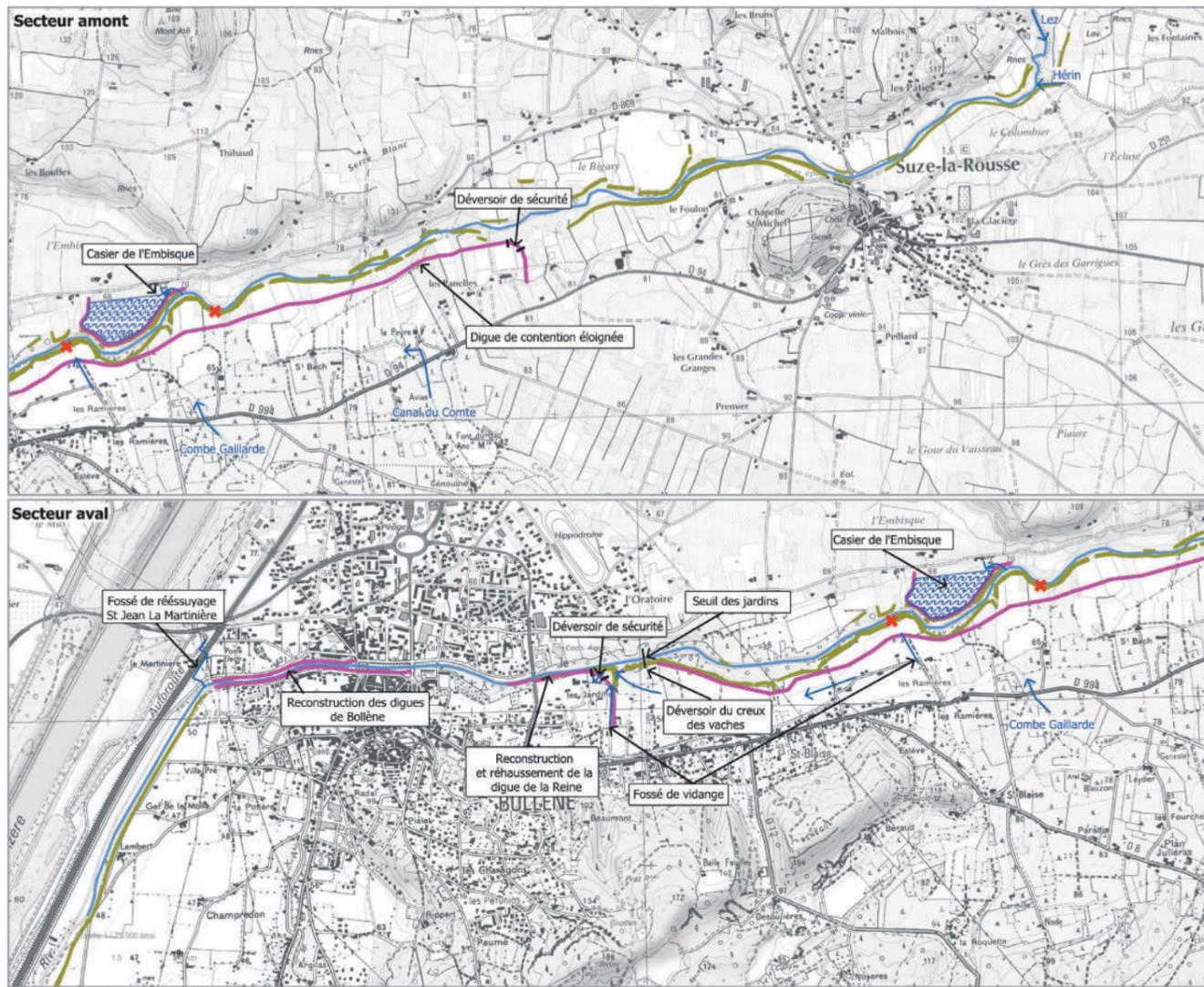
Conscients de ce risque, le SMBVL et Bollène se sont engagés dans des travaux de protection de la ville contre les crues centennales, qui peuvent, non pas se reproduire tous les 100 ans mais avoir une possibilité sur 100 d'arriver tous les ans.

Repères :

- Coûts des travaux : 4 millions d'€ HT
- Calendrier :
 - > Enquête publique : 1^{er} semestre 2019
 - > Démarrage des travaux : 2^{ème} semestre 2019
 - > Durée des travaux : 3 ans



2. Agir pour l'intérêt général : les actions du Syndicat du Lez



- "digues" remblais existants
- digues à créer / conforter
- ✗ brèches

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT :

Les travaux, définis en concertation avec les habitants devraient commencer en 2019 et se composent de :

- Création du fossé de ressuyage sur le quartier de Saint Jean la Martinière
- Réalisation du piège à embâcles (amoncellement de bois dans la rivière) en aval du seuil des Jardins
- Reconstruction du seuil des Jardins et de la passe à poissons
- Rehaussement de la digue de la Reine
- Confortement des digues dans la traversée de Bollène
- Réalisation d'une digue de contention éloignée du Lez.
- Création d'un "champ d'inondation contrôlé" (ou casier d'inondation) sur le secteur de l'Embisque pour stocker le pic de crue et restituer ainsi les eaux après le pic.
- Création de deux canaux de décharge sur le ravin de Sainte Blaise et l'émissaire de Vallabrègue pour évacuer les eaux des ravins vers le Lez, au travers des digues.
- Élargissement du déversoir du «Creux des Vaches»

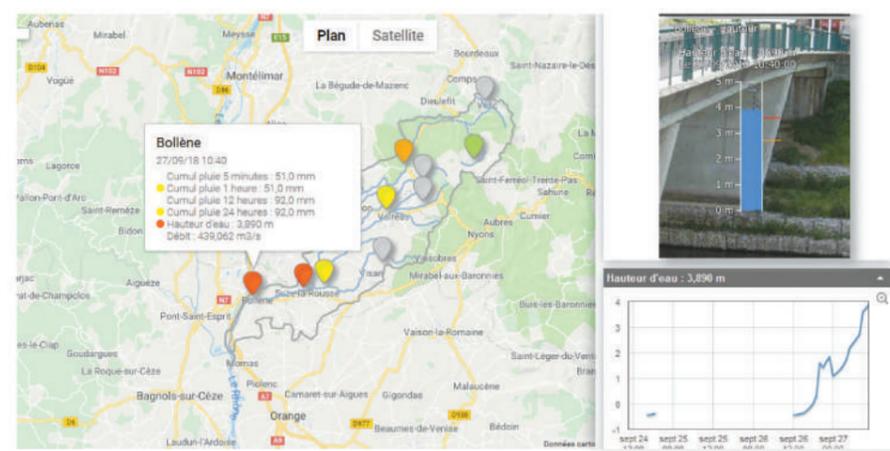
Avec ces travaux il s'agira d'optimiser les actions de protection contre les inondations tout en intégrant au mieux les préoccupations environnementales et agricoles.

— Prévision des inondations, gestion de crise et réduction de la vulnérabilité

Le SMBVL met à disposition des collectivités et des habitants des outils de prévision et de gestion des crues :



- **Réseau de suivi des débits et d'alerte de crues.** Ce réseau de mesure (conçu pour être autonome, robuste et opérationnel en hautes comme en basses eaux) s'appuie sur des médias de communication radioélectriques et sur une autonomie énergétique. Il se compose notamment de 12 sites avec 9 stations de suivi des hauteurs d'eau et 3 stations météorologiques. Les données en temps réel sont visibles sur le site www.smbvl.fr.
- **Prévision et assistance en temps réel des collectivités en période d'inondation** (appui sur les données radar Météo France et sur les données hydrologiques du réseau de mesure du SMBVL).
- **Système d'appel en masse externalisé pour l'alerte à la population.** En cas d'inondation, les maires du territoire peuvent utiliser un automate d'appel en masse « Téléalerte » de C2i Telecom pour alerter par téléphone et en quelques secondes l'ensemble de la population.
- **Entreprises de travaux publics capables d'intervenir en urgence, pendant la crue et en moins d'une heure sur l'ensemble du bassin versant.** Pour garantir la protection des personnes et des ouvrages sur l'ensemble du territoire du Lez, les maires bénéficient via le syndicat d'un groupement d'entreprises capable d'intervenir en rivière (enlèvement d'embâcles) lors d'une crue.



Vue du réseau de mesure des débits sur le site www.smbvl.fr

Exercice inondation

Le SMBVL a participé à l'organisation d'un exercice inondation le 27 septembre 2018. Mis en œuvre par les Préfectures de Vaucluse et de la Drôme, cet exercice grandeur nature a permis de tester la réponse opérationnelle aux niveaux communal, intercommunal et préfectoral lors d'un événement majeur.



2. Agir pour l'intérêt général : les actions du Syndicat du Lez

— Suivre l'état de santé de nos cours d'eau,...

... Sur le plan qualitatif

De nombreux efforts ont été faits par les collectivités en matière d'assainissement (construction de nouvelles stations d'épuration, rénovation des réseaux d'eaux usées). Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité des rejets dans les cours d'eau.

- Réseau de suivi complet pluriannuel de la qualité de l'eau du Lez et de ses affluents.

Le SMBVL dispose d'un réseau de 7 stations de mesure de la qualité des eaux, réparties sur l'ensemble du bassin versant. Ce suivi permet de mesurer l'état de la vie biologique dans les cours d'eau.



... Sur le plan quantitatif

Dans un contexte de changement climatique, la sécheresse et donc la rareté de l'eau ne vont qu'augmenter sur notre territoire. Une gestion préventive et durable doit être mise en place en intégrant les différents usages socio-économiques (agricole, eau potable, industrie...).

A travers le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), le SMBVL aide les porteurs de projets (collectivités, industriels, associations d'irrigants) à agir en faveur des économies d'eau ou d'une transition vers des ressources moins fragiles (travaux d'amélioration de rendement de réseaux, changement de process industriel...).

Le réseau de suivi des débits du SMBVL permet aussi de suivre pendant la période estivale les débits d'étiage des cours d'eau (valeurs basses des débits).

Animation partenariale Gérer la rivière de manière concertée avec des outils adaptés

L'ensemble des acteurs et usagers de l'eau (élu, financeurs, représentants du monde agricole, associations locales...) œuvre pour la bonne gestion des cours d'eau. A travers des démarches partenariales telles que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), ils définissent la meilleure stratégie d'intervention sur le Lez et ses affluents, pour gérer les milieux, la qualité des eaux et la ressource pour le SAGE et les inondations pour le PAPI. Ces outils offrent un cadre de concertation adapté où chacun peut donner son avis : tous les usages sont respectés et les actions conduites de manière cohérente sur le territoire.

— Avec le soutien de :



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
17 D rue de Tourville - Espace Germain Aubert
84600 Valréas - 04 90 35 60 55
infos@smbvl.net - www.smbvl.fr